



REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE D'AUTUN**

**A R R E T E**

Portant réglementation  
du stationnement et circulation  
**N°284 – Services Techniques/2026**

Le Maire de la Ville d'Autun,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 ;  
**Vu** les dispositions du Code de la Route ;  
**Vu** l'arrêté 183/2026 du 03 Avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET ;  
**Vu** la demande présentée par l'entreprise QUALI FACADE – 71360 EPINAC en vue d'effectuer des travaux sur façade sur le bâtiment situé 13 Rue Saint Nicolas à Autun,  
**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer le bon déroulement de travaux sur façade sur le bâtiment situé 13 Rue Saint Nicolas à Autun,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 18 mai 2026 à 08h00 au 12 juin 2026 à 18h00, le stationnement est interdit sur les places situées entre le n°9 et le n°17, Rue Saint Nicolas, par intermittence et en fonction de l'avancement des travaux.

Les véhicules de la Société QUALI FACADE sont autorisés à stationner dans l'emprise des travaux.

**Article 2** : La signalisation est fournie et mise en place par les Services Techniques de la Ville d'Autun.

**Article 3** : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. En outre, les véhicules en stationnement gênant pourront être déplacés par **AUTUN Parc Auto** situé **11 rue NICEPHORE NIEPCE - AUTUN**, sur réquisition de M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun ou de la Police Municipale, selon le cahier des charges en vigueur. Les automobiles seront en dépôt sur le parking de la fourrière agréée, aux frais du propriétaire du véhicule.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de la Ville d'Autun, QUALI FACADE et les agents placés sous leurs ordres, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : 29 AVR. 2026

Autun, le 28 avril 2026

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée,  
Cathy NICOLAO-VERDENET

